



D.2025.02.05.6.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Février 2025

6- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

6.6- Ensemble immobilier des Arènes : cession de volumes au profit de la SA HLM Les Chalets.

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (Tisséo-Collectivités) a été sollicité par la SA HLM Les Chalets pour diviser le volume 18 et acquérir une part des volumes 19 et 20 en résultant.

Cette opération s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain du quartier des Arènes. Le projet consiste en la réhabilitation de logements familiaux (Résidence Brindis, 42 logements), la réhabilitation et l'extension d'une résidence étudiante (Résidence Apollinaire – 200 logements), l'aménagement d'un local tertiaire de 350 m² (station vélos électriques), la sécurisation d'un parking et la création de bornes de recharge électriques, ainsi que la restructuration du siège social du bailleur social (environ 3 000 m²).

Le lot 19 d'une contenance de 260 m² consiste en l'extension du pignon nord du bâtiment, avec la création de 32 logements étudiants comprenant au RDC un SAS hall d'accueil, local poubelle et local à vélos pour une SDP de 684 m². Il n'est pas prévu de modification de l'emprise dédiée à la voirie et à la circulation des bus, avec maintien d'un accès piéton.

Le lot 20 d'une contenance de 231 m², consiste en l'aménagement d'un espace végétalisé côté boulevard Koenig. La parcelle est une bande longiligne, attenante à la résidence universitaire

Le lot 21 restera sous propriété du SMTC.

Une servitude de passage entre la sortie du siège des Chalets et l'entrée du bâtiment Apollinaire sera également supprimée par acte notarié.

Le montant de la cession de ces emprises a été estimé, par le service d'Évaluation Domaniale à un montant total de 20 000€.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver cette cession et d'autoriser M. le Président de signer l'acte notarié.

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession à la SA HLM Les Chalets des volumes 19 pour 260m² et 20 pour une surface de 231m² de la parcelle cadastrée 844 AO 43 sise 29 boulevard Gabriel Koenigs pour un montant de 20 000€ ainsi que la suppression de la servitude de passage.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES